

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 30 OCTOBRE 2014 A 20H30
- SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL -**

Présents : MAMET Bernard - Christophe MATHEZ – BONNEFOY Robert - BERTHET Annie - BOURQUI Gilles - DEMOLY Fabienne – JEANNEROD Françoise –LACROIX Jacqueline – Claire CRETIN – GENRE Annie – DESPREZ Alain – BOUTERAON Elisabeth – BOURLAND Frédéric— CAILLAT Marie-Carmen – BENOIT-GUYOD Sébastien – LACROIX Jean-Sébastien – CHAVIN-GAZALIER Fabien - GRENIER Sandrine – CLERC Nicolas – PROST Marcel – GANGNERY Véronique – DELEPOUVE Lionel

Absent : GALLOIS Delphine (pouvoir à BOURLAND Frédéric)

Secrétaire de séance : CRETIN Claire

Le 30 octobre 2014, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à 20h30 à la salle du Conseil Municipal de la Mairie sous la présidence de Bernard MAMET, Maire. Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire remercie les conseillers et auditeurs présents et leur souhaite la bienvenue.

M. le Maire établit l'ordre du jour suivant :

1 Désignation d'un secrétaire de séance

2 Aménagement de la traversée de la RN5 : espace Omnibus

M. le Maire propose au conseil municipal d'ajouter les questions suivantes qui doivent être traitées avant le 15 novembre :

- fixation des tarifs de secours sur pistes pour la saison hivernale 2014/2015
- contrat relatif à la distribution des secours sur les domaines alpin et nordique

Accord unanime du conseil municipal.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Le conseil municipal désigne à l'unanimité Claire CRETIN secrétaire de séance.

2. Aménagement de la traversée de la RN5 : espace Omnibus

Le conseil municipal vient d'étudier les propositions d'aménagement de l'espace de l'Omnibus en réunion de travail :

- Projet 1 : 63 places de stationnement – sentier piétonnier – aire de jeux
- Projet 2 variante : 92 places de stationnement – suppression d'une partie du sentier piétonnier – simplification de l'aménagement au pied de l'Omnibus – traitement différent de l'aménagement du parking
- Projet 3 proposé par Christophe MATHEZ (éléments du projet 1 et du projet 2 variante) : environ 86 places de stationnement – maintien du sentier piétonnier – simplification de l'aménagement au pied de l'Omnibus (suppression de l'aire de jeux) – traitement différent de l'aménagement du parking

M. le Maire propose de délibérer tout de suite sur le choix entre les propositions d'aménagement de l'espace de l'Omnibus.

Le conseil municipal décide à l'unanimité le vote à main levée.

Abstention : 0

A la question : « qui est contre le projet ? » : 1 voix (Claire CRETIN)

A la question : « qui est pour le projet 1 ? » : 4 voix : Jacqueline LACROIX – Fabienne DEMOLY – Elisabeth BOUTERAON – Annie GENRE.

A la question : « qui est pour le projet 2 variante proposée par le cabinet Au-delà du fleuve ? » : 0 voix

A la question : « qui est pour le projet 3 variante 2 proposée par Christophe MATHEZ ? » : 18 voix.

Le projet 3 variante 2 proposé par Christophe MATHEZ est approuvé par 18 voix pour.

Nicolas CLERC craint que cette variante ne soit pas réalisable.

Christophe MATHEZ indique que le cabinet AU-DELA DU FLEUVE sera aussitôt averti pour travailler sur cette variante. Les plans modifiés seront transmis au conseil municipal dès réception.

3. Fixation des tarifs de secours sur pistes pour la saison hivernale 2014/2015

Jean-Sébastien LACROIX et Robert BONNEFOY ne prennent pas part à la discussion ni au vote.

M. le Maire informe le conseil municipal que la SAEM SOGESTAR a décidé des tarifs appliqués pour cette prestation pour l'hiver 2014/2015. Par ailleurs l'article 54 de la loi de démocratie de proximité du 27 février 2002 autorise les Communes à rendre payants les secours engagés pour toute activité sportive ou de loisirs,

M. le Maire propose au conseil municipal d'utiliser ce droit et de fixer les tarifs suivants, applicables à compter de leur publication sur les domaines alpin et nordique et ce pour toute la saison d'hiver 2014/2015 :

TARIFS SECOURS (toute heure entamée est due)	2014/2015
Petits soins	51 €
Zone rapprochée	207 €
Zone éloignée	359 €
Hors-piste	719 €
Pisteur secouriste	37 €/h
Engin de damage avec chauffeur	154 €/h
Motoneige ou quad avec chauffeur	98 €/h
Evacuation Ambulances Les Rousses, Morez, St Claude, Champagnole	486 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité (21 voix) les tarifs de secours sur pistes pour la saison 2014/2015.

4. Contrat relatif à la distribution des secours sur les domaines alpin et nordique

Jean-Sébastien LACROIX et Robert BONNEFOY ne prennent pas part à la discussion ni au vote.

M. le Maire propose au conseil municipal de renouveler le contrat relatif à la distribution des secours sur les domaines alpin et nordique avec la SAEM SOGESTAR pour la saison hivernale 2014/2015.

Ce contrat définit les conditions d'intervention de la SOGESTAR, ses tarifs et les paiements des prestations.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité (21 voix) M. le Maire à signer le nouveau contrat de distribution des secours sur les domaines alpin et nordique de la commune des Rousses pour la saison 2014/2015.

5. Information relative au lotissement Les Crêtets

Christophe MATHEZ rappelle au conseil municipal que suite à la dernière réunion avec les habitants de la rue du Clos Cappérony, la municipalité a demandé au Cabinet VERDI d'étudier une sortie du côté du Grépillon. Après étude, cette sortie est possible.

Le maître d'œuvre présente un plan de voirie modifié avec deux entrées depuis le Clos Cappérony de chaque côté du bâtiment Les Crêtets et la sortie s'effectuant uniquement sur la route des Rousses d'Amont, avec un carrefour en face de la route du Grépillon.

La municipalité a rencontré le collectif du Clos Cappérony et lui a exposé le nouveau projet de voirie. Ce nouveau tracé de voirie entraîne la suppression d'un bâtiment collectif. La pente la plus forte sera de 8 %, ce qui correspond à la pente de la rue du Clos Cappérony, et entraînera un coût supplémentaire de terrassement.

M. le Maire indique que ce nouveau projet a reçu un accueil plutôt favorable du collectif qui a apprécié la démarche.

Prochaines réunions du conseil municipal : le 25 novembre à 20 H 30 et le 18 décembre à 18 H 30.

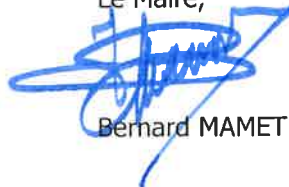
Séance levée à 21 H 05

La Secrétaire de séance,



Claire CRETIN

Le Maire,



Bernard MAMET



